

Le 27/08/2012 dans [Actualités](#) > [État](#)
Fonction publique

Le licenciement des fonctionnaires abrogé



© Antoine Antoniol/SIPA

Le ministère de la Fonction publique annonce la suppression prochaine du décret sur la réorientation professionnelle des fonctionnaires, qui permet depuis 2010 de licencier les agents refusant plusieurs propositions de changement de poste. Une bonne nouvelle, estiment les syndicats, bien que symbolique.

C'est un décret qui, lors de sa publication en novembre 2010, avait provoqué la fronde des syndicats. Le ministère de la Fonction publique présentera le 11 septembre lors d'une réunion du Conseil supérieur de la fonction publique d'État une proposition de texte pour abroger [le décret relatif à la "réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'État"](#).

Le texte, qui relève de la loi sur [la mobilité des fonctionnaires](#) publiée en août 2009, prévoit pour le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé "*en cas de restructuration d'une administration de l'État ou de l'un de ses établissements publics administratifs*" un placement en "*situation de réorientation professionnelle*". Il s'expose, s'il refuse trois offres d'emploi, à être mis en disponibilité, c'est-à-dire sans rémunération ni indemnité de chômage. Et s'il refuse par la suite trois nouveaux postes, il encourt le licenciement ou la mise à la retraite d'office.

Une entorse au statut, qui garantit un emploi à vie aux fonctionnaires. Lors de la publication du décret, le Parti socialiste dénonçait un outil destiné à "*casser encore davantage les services publics*". De leur côté, les syndicats de fonctionnaires, réunis en intersyndicale, faisaient front pour demander le retrait d'un texte jugé "*dangereux*".

L'agenda social connu le 4 septembre

Deux ans plus tard, ils ont été entendus. Et ce même si ce retrait semble symbolique, aucun licenciement n'ayant été prononcé. "*Cette annonce est un message fort du gouvernement, estime Brigitte Jumel, secrétaire générale CFDT Fonction publique, il illustre une nouvelle vision du dialogue social.*" Le texte, dit-elle, plaçait l'agent en situation isolée en cas de restructuration d'un service et entrainait dans "*la logique de suppression d'effectifs et de manque de transparence de la RGPP*", la Révision générale des politiques publiques.

"*Si ce décret n'a jamais été appliqué dans les faits, réagit Christian Grolier, secrétaire général FO Fonction publique, c'est un outil de pression pour contraindre les fonctionnaires visés par les restructurations à accepter tout et n'importe quoi.*" Son abrogation est donc selon lui

satisfaisante... *“mais pas suffisante”*. *“Les annonces du gouvernement se multiplient, juge Christian Grolier, mais nous attendons toujours des gestes concrets à destination des fonctionnaires, particulièrement en matière de pouvoir d’achat.”*

La ministre des fonctionnaires, Marylise Lebranchu, a rendez-vous le 4 septembre avec les organisations syndicales pour détailler l’agenda social des prochains mois.